



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil permanent

PC.DEC/905
24 novembre 2009

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

783ème séance plénière
PC Journal No 783, point 3 de l'ordre du jour

DÉCISION No 905
PROROGATION DU MANDAT DU BUREAU
DE L'OSCE AU TADJIKISTAN

Le Conseil permanent

Décide de proroger le mandat du Bureau de l'OSCE au Tadjikistan jusqu'au
31 décembre 2010.